

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 177/FE Décisions concernant les Ministères

n° 177/FE

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

### TEXTE INTÉGRAL

M. Levif, Chef du Service de l'Elevage est chargé de l'achat et du transport de bétail. Une somme de deux millions de francs Djibouti sera ordonnancée en faveur de M. Levif, à titre de caisse d'avance, par tranches de 500.000 francs, pour permettre, l'achat, le gardiennage, la nourriture et le transport du bétail. M. Levif devra justifier de l'utilisation de cette somme dans les formes réglementaires.